



Modèle intégral de Certificat d'Urbanisme d'information



1/4



Demande de Certificat d'urbanisme



* Informations nécessaires à l'instruction du certificat d'urbanisme

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour :

- Connaître le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain
- Savoir si l'opération que vous projetez est réalisable

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

C U

Dépt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

*** 1 - Objet de la demande de certificat d'urbanisme**

a) Certificat d'urbanisme d'information
Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain

b) Certificat d'urbanisme opérationnel
Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée

*** 2 - Identité du ou des demandeurs**
Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision
Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : **Notaires associés** Raison sociale : _____

N° SIRET : **XXXXXXXXXXXXXX** Catégorie juridique : _____

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : **UNETELLE** Prénom : **Claire**

3 - Coordonnées du demandeur

* Adresse : Numéro : **15** Voie : **Boulevard du Maréchal Foch**

Lieu-dit : _____ Localité : **Fassy-sur-Vesle**

Code postal : **11222** BP : _____ Cedex : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4 - Le terrain

* Localisation du (ou des) terrain(s)
Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire

Adresse du (ou des) terrain(s) :
Numéro : **7** Voie : **Rue des Girondins**

Lieu-dit : _____ Localité : **Allibert**

Code postal : **11233** BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales : section et numéro¹ (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer les premières ci-dessous et les suivantes sur une feuille séparée) : **AZ 109**

* Superficie du (ou des) terrain(s) (en m²) : **225 m²**

1 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Commentaires

La demande porte sur un certificat d'urbanisme d'information. A cet effet, le demandeur a coché la case a) de l'encadré « **1- Objet de la demande de certificat d'urbanisme** ».

Pour ce type de demande, l'administration indiquera après son instruction : *les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.*

Le pétitionnaire est une personne morale (un notaire) qui a rempli le certificat d'urbanisme pour le compte de sa cliente. En effet, il faut savoir que tout administré est en droit de demander un certificat d'urbanisme, même s'il n'est pas le propriétaire du terrain. De plus, l'administration n'est pas tenue d'informer le propriétaire du terrain qu'un certificat d'urbanisme y a été déposé.

Un certificat d'urbanisme n'est pas créateur de droit : il peut uniquement permettre de bénéficier d'une fiscalité favorable lorsque une demande de permis de construire ou de déclaration préalable est déposée dans les 18 mois à compter de la réception de la réponse de l'administration. Par exemple, le régime des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété tels qu'ils existaient ne peuvent être remis en cause. **Mais il ne constitue en aucun cas une autorisation de travaux !**

Même si cela n'est pas exigé, vous êtes invité à communiquer votre numéro de téléphone (par exemple, en l'inscrivant à côté de votre adresse). Vous pourrez de cette façon simplifier vos relations avec le service instructeur.

Concernant les informations liées au terrain (encadré « **4- Le terrain** », vous pouvez facilement retrouver les références cadastrales par le biais du site : www.cadastre.gouv.fr (il suffit d'y indiquer son adresse). Pour sa superficie, vous pouvez vous renseigner soit en mairie, soit auprès des services fiscaux.

*** 5 - Cadre réservé à l'administration - Mairie -**

Articles L.111-4 et R.410-13 du code de l'urbanisme

État des équipements publics existants

Le terrain est-il déjà desservi ?

Équipements :

Voirie : Oui Non

Eau potable : Oui Non

Assainissement : Oui Non

Électricité : Oui Non

Observations :

État des équipements publics prévu

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

Équipements			Par quel service ou concessionnaire?	Avant le
Voirie	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>		
Eau potable	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>		
Assainissement	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>		
Électricité	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>		

Observations :

*** 6 - Engagement du (ou des) demandeurs**

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

À Fassy-sur-Vesle

Le : 16 octobre 2010

X

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en deux exemplaires pour un certificat d'urbanisme d'information ou quatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

² Indiquez la destination du ou des bâtiments projetés parmi les destinations suivantes : habitation, hébergement, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt, service public ou d'intérêt collectif.

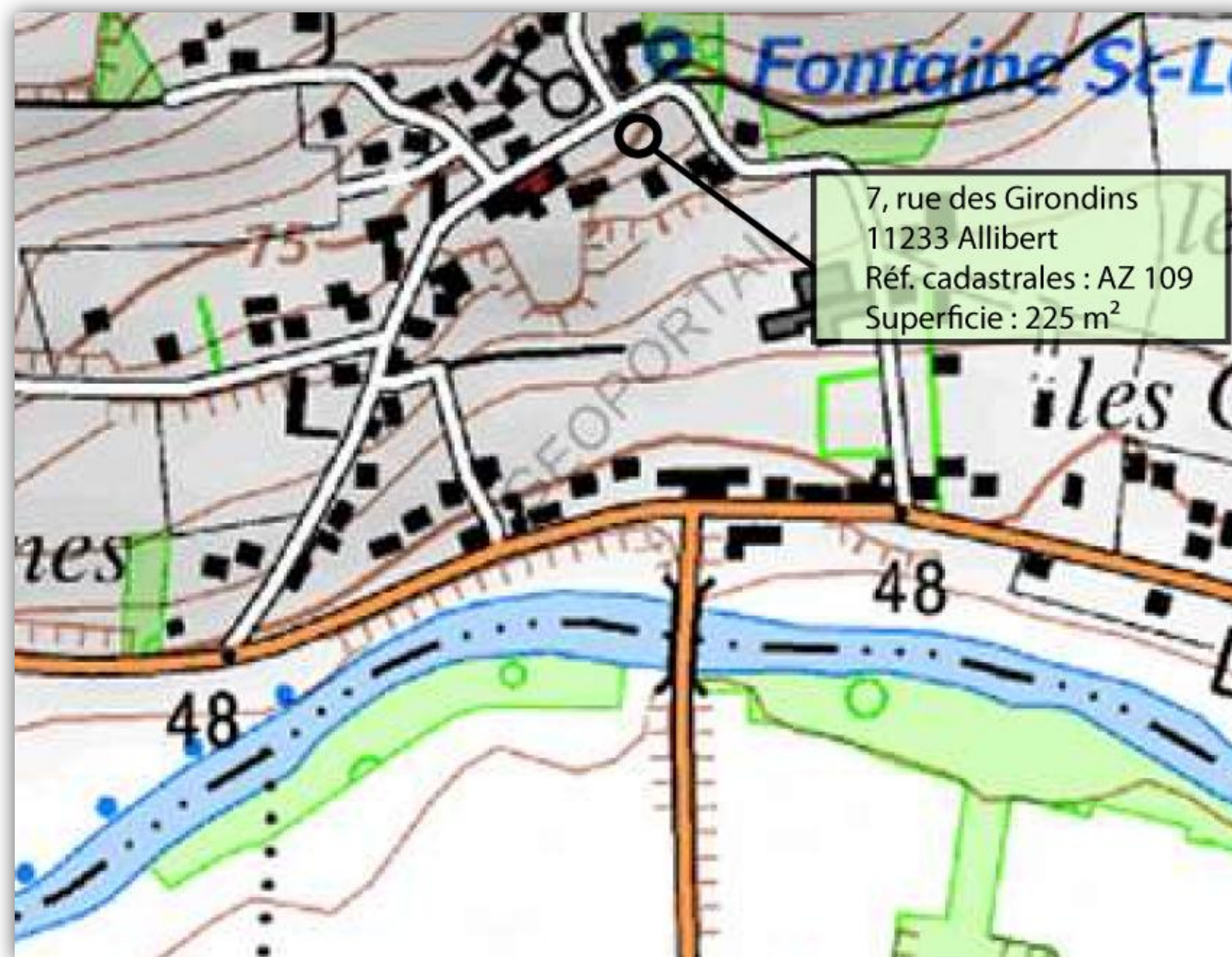
³ La Surface Hors Œuvre Brute (SHOB) d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction, calculée à partir de sa superficie des murs de façade, y compris les combles et les sous-sols non aménageables, les balcons, les loggias, les toitures-terrasses accessibles. La Surface Hors Œuvre Nette (SHON) est obtenue après déduction de la surface des combles et sous-sols non aménageables, des surfaces non closes, des surfaces de stationnement, des surfaces des bâtiments agricoles, des serres de production (Article R. 112-2 du code de l'urbanisme).

Commentaires

Le cadre 5 est réservé à l'administration. En règle générale, ce sera la Mairie ou la DDE qui renseignera les informations demandées. Elles seront reprises dans la réponse que recevra le demandeur.

Il ne reste plus qu'à dater et signer la demande, puis attendre la réponse de l'administration qui interviendra sous 1 mois.

CU1. Plan de situation



Commune de Allibert (11 233)
Plan réalisé le : [date] / [signature]

Commentaires : le plan de situation doit permettre de localiser l'emplacement du terrain au sein de la commune. Le service instructeur doit pouvoir repérer le terrain facilement. Il est inutile de faire plus compliqué dans la mise en forme. Pour localiser le terrain, entourez son implantation sur la carte. Le cas échéant, il serait intéressant que vous puissiez indiquer l'adresse exacte de la parcelle, ainsi que ses références cadastrales, directement sur le plan de situation. Autrement, vous pouvez à la place joindre un plan cadastral en guise de plan de situation. Le plan cadastral de votre parcelle peut être imprimé par le biais du site www.cadastre.gouv.fr.